



Normes minimales pour la prévention et la réponse à la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence

Présentation et FAQ

« Ensemble, nous devons veiller à ce que les mesures visant à prévenir la violence basée sur le genre et à y répondre constituent une priorité – un élément systématique et incontestable de notre réponse humanitaire, au cœur du travail fourni par l'UNFPA afin d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des femmes et des filles dans les situations d'urgence ». - Babatunde Osotimehin, Directeur exécutif UNFPA

Qu'est-ce que la violence basée sur le genre ?

La violence basée sur le genre désigne un acte préjudiciable perpétré contre la volonté d'une personne et se fondant sur les différences sociales, à savoir le genre, entre les hommes et les femmes. La VBG met en danger la vie de personnes, c'est une question liée à la santé mondiale et qu'aux droits humains, qui constitue une violation des législations sur les droits humains internationaux et des principes d'égalité des sexes. Lors de situations d'urgence telles que les conflits ou les catastrophes naturelles, les risques de violences, d'exploitation et d'abus sont multipliés, en particulier à l'égard des femmes et des filles.

Pourquoi le traitement de la VBG dans les situations d'urgence est-il une priorité ?

La violence basée sur le genre met en danger la vie de personnes, c'est une question liée à la santé mondiale ainsi qu'aux droits humains. Au cours des situations d'urgence, les systèmes nationaux ainsi que les réseaux communautaires et de soutien social se trouvent affaiblis, et un tel contexte d'impunité peut impliquer que la responsabilité des auteurs ne soit pas reconnue. Le Conseil de sécurité des Nations Unies a formellement interdit toute utilisation de la violence sexuelle comme arme de guerre et les États membres des Nations Unies ont appelé à une action urgente afin de mettre un terme à la VBG dans les situations d'urgence. La VBG constitue une violation de la loi internationale et des principes d'égalité des sexes. Une protection contre une plus grande vulnérabilité et des préjudices plus importants est une responsabilité essentielle de l'action humanitaire.

Quel est le rôle de l'UNFPA ?

À titre de priorité stratégique, l'UNFPA a pris l'engagement de renforcer la réponse humanitaire et d'accroître ses capacités au service d'une prévention et d'une réponse à la violence basée sur le genre.¹ L'UNFPA est co-leader avec l'UNICEF du Domaine de responsabilité de la VBG du Groupe sectoriel mondial de la protection. En cette qualité, l'UNFPA assume également un rôle spécifique afin de coordonner la prévention et la réponse à la VBG dans les situations d'urgence, et d'apporter un soutien aux autorités nationales ainsi qu'aux partenaires locaux. L'UNFPA intervient pour soutenir les efforts des autorités nationales, des organisations humanitaires et des communautés locales afin de préserver la dignité et les droits de toutes les personnes touchées, et de faire en sorte que les survivant(e)s ainsi que les personnes qui sont les plus exposé(e)s, en particulier les femmes et les filles, puissent accéder aux services multisectoriels.

Quel est l'objectif de ces Normes ?

L'objectif de ces Normes est au final de promouvoir la sécurité et le bien-être des femmes et des filles dans les situations d'urgence en fournissant une orientation pratique au personnel comme aux partenaires de l'UNFPA sur les moyens de prévenir la VBG dans les situations d'urgence et de faciliter l'accès aux services multisectoriels par les survivant(e)s.

À qui s'adressent les Normes ?

Les Normes sont essentiellement destinées au personnel et aux partenaires de l'UNFPA. Cependant, compte tenu du fait qu'une intervention en matière de VBG dans les situations d'urgence nécessite l'action coordonnée de différents acteurs, les Normes peuvent également servir de ressources pour les gouvernements, les agences des Nations Unies et les organisations internationales et locales.

¹ Plan stratégique UNFPA (2014-2017), Annexe 1 : Cadre intégré des résultats, produit 10

Comment les Normes ont-elles été développées ? En quoi sont-elles liées aux directives existantes ?

Les Normes sont le résultat d'une vaste consultation à l'échelle mondiale. Plus de 50 collaborateurs de l'UNFPA et 43 bureaux nationaux de l'UNFPA ont contribué à leur développement. Les Normes intègrent des bonnes pratiques ainsi que des documents clés de référence interorganisations, notamment : Les normes du projet SPHERE, les Directives du CPI relatives à la VBG et les Normes minimum pour la protection de l'enfance, ainsi que les politiques et procédures de l'UNFPA, y compris l'Initiative de services essentiels pour les femmes et les filles victimes de violences.

En quoi sont-elles liées aux Directives relatives à la VBG du Comité permanent interorganisations (CPI) (2015) ?

La prévention et la réponse à la VBG étant l'affaire de tous, le CPI a publié les *Directives pour l'intégration à l'action humanitaire d'interventions ciblant la violence basée sur le genre : réduction des risques, promotion de la résilience et aide au relèvement* (les « Directives relatives à la VBG »). Elles proposent une orientation à l'ensemble du personnel humanitaire aux fins d'une *intégration standard* des interventions à travers les secteurs. Si les Normes minimales traitent de l'intégration standard (Norme 12) et peuvent être utilisées comme un outil de plaidoyer à travers les secteurs, l'objectif primordial est une programmation ciblée ainsi qu'une coordination de la prévention et de la réponse à la VBG.

En quoi les Normes sont-elles liées au Programme mondial conjoint des Nations Unies sur les services essentiels pour les femmes et les filles victimes de violence ?

Le Programme mondial conjoint, codirigé par l'UNFPA et ONU Femmes, en partenariat avec l'UNODC, l'OMS et l'UNDP, a pour objectif d'améliorer la qualité et l'accès aux services essentiels pour les femmes et les filles ayant subi des violences et ce, dans les secteurs suivants : santé, police et justice, services sociaux et coordination et gouvernance. Distincte des Normes minimales, l'initiative s'attache à optimiser l'accès à des services essentiels de qualité dans les contextes non-humanitaires.

Quels sont les thèmes couverts par les 18 Normes minimales ?

Normes minimales pour la prévention et la réponse à la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence		
Les normes de base	Les normes relatives à la prévention et à l'intervention	Les normes opérationnelles
Participation	Prise en charge médicale	Préparation et évaluation
Systèmes nationaux	Santé mentale et soutien psychosocial	Coordination
Normes sociales et sexospécifiques	Sécurité	Plaidoyer et communications
Collecte et utilisation des données	Accès à la justice et assistance juridique	Suivi et évaluation
	Kits de dignité	Ressources humaines
	Autonomisation socio-économique	Mobilisation des ressources
	Systèmes d'orientation	
	Intégration transversale	

Comment les Normes peuvent-elles être utilisées et appliquées ?

Les Normes doivent être appliquées à travers différents contextes d'urgence, notamment les conflits et les catastrophes naturelles. Les initiatives clés prises aux fins d'une mise en œuvre des Normes doivent être adaptées au contexte local. Les Normes peuvent être utilisées pour guider les programmes et stratégies en matière de prévention et de réponse à la VBG. Elles peuvent également contribuer à former le personnel et les partenaires de l'UNFPA et à les établir dans leurs fonctions, et servir d'outil pour les activités de plaidoyer et de coordination. En outre, les Normes servent à définir des attentes communes et mesurables, et garantissent que la priorité est accordée à la prévention et à la réponse à la VBG dans les situations d'urgence.

Les Normes sont disponibles en anglais, arabe, espagnol, français et russe.

Quels sont les ressources et outils disponibles pour un déploiement et une mise en œuvre ?

Conjointement à la publication complète des Normes minimales pour la prévention et la réponse à la VBG dans les situations d'urgence, des outils et ressources à l'appui de la mise en œuvre des Normes sont disponibles sur la page : www.unfpa.org/GBViEStandards.